École Claude-Lafortune

INFORMATIONS GÉNÉRALES

2026-2027



Renseignements généraux

1. ABSENCES ET RETARDS

Pour la sécurité des enfants, tout retard ou absence doit être signalé à l'école.

- Utilisez le Mozaïk-Portail Parents et entrez les informations relatives à l'absence

OU

- Téléphonez au (450) 674-7062 avant 8h30 le matin et avant 13h15 l'après-midi en laissant votre message sur le répondeur (nom de l'enfant, sa classe et le motif de l'absence).

Un courriel d'absence sera envoyé ou vous recevrez un appel de l'école si votre enfant n'est pas en classe et que nous n'avons pas été prévenus. Lors d'un retard, l'élève doit se présenter au secrétariat pour donner sa présence.

2. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Pour des raisons de sécurité, les visiteurs ne peuvent pas circuler librement dans l'école. Tous sont priés d'utiliser la porte principale (A) au 3000 rue Dumont et de se présenter au secrétariat. Pour circuler dans l'école lors d'activités spéciales ou de bénévolat, vous devez être identifié en tout temps (la secrétaire ou les directions se feront un plaisir de vous donner une cocarde d'identification).

3. PARENTS QUI VIENNENT CHERCHER LEUR ENFANT À L'ÉCOLE

À moins d'une entente au préalable (avec la secrétaire ou l'enseignant), les parents attendent leur enfant à l'extérieur de l'école ou au secrétariat.

4. STATIONNEMENT

Le stationnement de l'école Claude-Lafortune est strictement réservé au personnel de l'école. La proximité avec la cour des maternelles et le peu de possibilités de manœuvre rendent la circulation dangereuse.

5. DÉBARCADÈRE



Lorsque vous accompagnez votre enfant à l'école en voiture, il est possible de le faire descendre sur la rue Dumont. (ne pas entrer dans le stationnement s.v.p.)

6. BRIGADIERS

Un brigadier est en poste afin que les élèves traversent en toute sécurité aux intersections des rues:



Duhamel et De Lyon
Duhamel et Dumont
Darveau et De Lyon
Darveau et Duvivier

Merci de rappeler à votre enfant d'être poli et respectueux avec cet adulte !

7. RETENUES ET DÉPARTS TARDIFS

Lorsqu'un enseignant doit garder un élève plus de 10 minutes après la fin des classes, il en informe les parents.

8. RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS



Les parents qui désirent rencontrer les enseignants doivent toujours prendre rendez-vous (via l'agenda, le courriel ou en appelant au secrétariat).

9. ENVOI D'INFORMATIONS À LA MAISON

Les documents écrits sont envoyés aux parents légalement responsables de l'enfant. Lorsqu'il s'agit d'une garde partagée, ils sont envoyés au parent chez qui l'enfant habite le jour de la distribution. Il revient aux parents de se transmettre l'information. Également, par souci d'économie et de l'environnement, les communiqués généraux seront faits par courriel et déposés sur le site web de l'école.

10. MÉDICAMENTS

Aucun médicament n'est administré sur les heures de classe à moins d'avoir une prescription du médecin et une procédure claire. Le parent devra aussi remplir un formulaire d'autorisation à cet effet.MALADIES OU ACCIDENTS

Quand un enfant est malade ou se blesse sérieusement, la famille est avisée. Dans certains cas, l'enfant doit être retourné à la maison. **IL EST DONC ESSENTIEL DE CONNAITRE VOS COORDONNÉES À LA MAISON ET AU TRAVAIL DE MÊME QUE CELLES D'UNE PERSONNE DISPONIBLE POUR LES URGENCES**.

Si des informations changent en cours d'année (*numéro de téléphone, personne à contacter, etc.*), il est essentiel d'en informer la secrétaire. Il est aussi important d'informer l'école si votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse.

11. OBJETS PERMIS ET NON PERMIS

L'élève apporte à l'école seulement les objets nécessaires à son apprentissage. Ainsi, nous évitons les conflits, les pertes, les bris et les vols. Les enseignants communiqueront avec les parents si une activité spéciale nécessite des objets provenant de la maison (**LES JEUX ÉLECTRONIQUES ET/OU AUTRES JEUX OU JOUETS** doivent demeurer à la maison à moins d'une permission spéciale). **Les élèves n'ont pas le droit d'utiliser un téléphone cellulaire dans l'école ou sur le terrain de l'école.** Ils doivent obligatoirement le laisser dans leur sac ou leur casier s'ils en ont un en leur possession.



L'école ne se tient pas responsable de la perte ou de la disparition de quelque objet que ce soit. Nous vous recommandons d'inscrire le nom de votre enfant sur tous ses vêtements et ses effets scolaires.

12. COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Afin que chaque élève vive pleinement ses cours et surtout afin de respecter les règles d'hygiène et de santé-sécurité, nous vous demandons de regarder l'horaire de votre enfant et de vous assurer qu'il arrive à l'école en tenue sportive les journées où il a des cours d'éducation physique.

Pour les élèves de la **maternelle à la 4e année** :



- Aucun changement aux vestiaires
- Un pantalon court ou long en coton ou en nylon
- Un chandail à manches courtes (pas de camisole)
- Des vêtements confortables (éviter les robes ou les jupes)
- Des souliers de course à semelles NON MARQUANTES qui tiennent bien au pied et que votre enfant peut attacher seul (lacets ou velcro).
- Aucun bijou

Pour les élèves de **5e et 6e années** :

- Avoir un chandail de rechange pour se changer aux vestiaires à la fin du cours
- Un pantalon court ou long en coton ou en nylon
- Un chandail à manches courtes (pas de camisole)
- Des vêtements confortables (éviter les robes ou les jupes)
- Des souliers de course à semelles NON MARQUANTES qui tiennent bien au pied et que votre enfant peut attacher seul (lacets ou velcro)
- Aucun bijou
- Un bâton de déodorant ou d'antisudorifique (pas de canette en aérosol)

13. COURS D'ARTS PLASTIQUES



Pour protéger les vêtements de vos enfants, il est recommandé de porter un couvre-tout lors des activités d'arts. Une grande chemise peut convenir.

14. CODE VESTIMENTAIRE

Les vêtements doivent être adaptés à la température, aux activités et au milieu scolaire.

- Les vêtements doivent être décents et ne pas afficher d'idées négatives ou violentes (un élève peut être retourné à la maison ou se voir obligé de porter un chandail fourni par l'école si sa tenue n'est pas conforme).
- Nous suggérons fortement une 2e paire de souliers pour l'intérieur.
- Les élèves devront retirer leur couvre-chef en entrant dans l'école et le déposer dans leur casier.

15. ALIMENTATION



Comme certains enfants souffrent d'allergies alimentaires sévères, nous demandons d'éviter tout aliment contenant des arachides ou des noix à l'école.

Mâcher de la gomme ou manger des friandises à l'école est réservé seulement lors des occasions spéciales.

Comme les collations fournissent tous les éléments nutritifs nécessaires à une bonne santé, il est important d'apporter des aliments sains et variés comme **des légumes, des fruits, du yogourt, des craquelins, du fromage et des barres tendres sans enrobage chocolaté.**

Merci de votre collaboration !